

Province Jean de la Mennais

REPARTIR DU CHRIST

LE CHAPITRE PROVINCIAL 2003

SECONDE SESSION

29 NOVEMBRE 2003

Subsidiarité et sacerdoce

**La Prairie
12 décembre 2003**



TABLE DES MATIÈRES

LA DÉMARCHE CAPITULAIRE

La démarche de la seconde session	7
-----------------------------------------	---

ORIENTATIONS

1. La subsidiarité	11
2. Le sacerdoce	13

ANNEXES

1. Documents présentés au chapitre

La subsidiarité et le sacerdoce	19
---------------------------------------	----

2. Orientations dégagées dans les ateliers

Remarque préliminaire	27
La subsidiarité	27
Le sacerdoce	29





La démarche capitulaire

(seconde session)





LA DÉMARCHE DE LA SECONDE SESSION

La quatrième journée du chapitre visait, suite à une décision prise à l'unanimité le 22 août dernier et à l'ajournement voté en conséquence le lendemain, à ce que l'assemblée capitulaire se situe face à la question de la **subsidiarité** et à celle du **sacerdoce**.

Mise en marche de la session

Le Frère Maurice Lapointe, FEC, étant dans l'impossibilité de se rendre disponible, le chapitre, à l'unanimité, a accepté que le Frère Marcel Lafrance, supérieur provincial, agisse comme animateur de cette seconde session, assisté des Frères Gabriel Gélinas et Jean Lemay, conseillers, pour les échanges en plénière. L'assemblée a également accepté à l'unanimité le Frère Roland Gaudette comme représentant du Frère Daniel Caron, supérieur de la province des États-Unis, lui aussi empêché, avec le même droit de parole que les autres invités. Un membre de droit était absent, le Frère Guy Morissette, supérieur de la vice-province d'Asie.

Démarche prévue

La démarche proposée par le comité préparatoire pour cette journée du 29 novembre se situait dans la continuité de celle des trois journées précédentes et en suivait essentiellement les mêmes lignes (cf. le compte-rendu de la 1^e session, pp. 9ss). Toutefois, compte tenu notamment des contraintes d'horaire, on ne jugeait pas nécessaire d'aborder chacun des deux thèmes par la présentation d'un résumé des éclairages apportés en assemblée de province deux semaines plus tôt mais directement par une mise en perspective et un certain nombre de questions pour amorcer un *brainstorming* sur chaque thème. Suite à quoi, les six ateliers, après une confrontation silencieuse à la Parole de Dieu, allaient fixer les orientations qu'ils jugeaient prioritaires concernant le principe de subsidiarité et les présenter en assemblée plénière puis ils feraient de même concernant la question du sacerdoce.

Postulations

L'animateur a expliqué à l'assemblée que deux postulations, dûment proposées et appuyées par des membres du chapitre, une sur chaque thème, pour un total de treize pages, avaient été reçues par l'administration provinciale le 27 novembre, même si le chapitre avait déjà fixé au 22 août à midi la date limite de dépôt de postulations au présent chapitre. Ce dernier se devait donc de disposer au préalable de ces deux postulations. À cet effet, la commission centrale s'est réunie dès avant l'ouverture de la séance.

À l'ouverture, le président du chapitre, le Frère Claude Beauchesne, a présenté au nom de la commission, une proposition dûment appuyée à l'effet que le chapitre adopte pour la quatrième journée la démarche suggérée par le comité préparatoire et que les deux postulations présentées soient considérées comme non recevables pour les fins du présent chapitre. Après discussion, cette proposition a été adoptée à la majorité absolue des voix exprimées. Après quoi le chapitre a procédé selon la démarche initialement prévue.

Conclusion du chapitre provincial 2003

Les orientations proposées par les ateliers, sur la subsidiarité d'abord puis sur le sacerdoce, ont été affichées par écrit et expliquées en plénière par le rapporteur de chaque atelier. Après une période d'échanges, elles ont été globalement adoptées à l'unanimité des voix exprimées. Il a également été convenu que le contenu littéral des textes affichés en plénière par chaque atelier serait reproduit en annexe du présent compte-rendu.

La motion de clôture proposée par le Frère Robert Smyth a été adoptée à l'unanimité.



Orientations





1. LA SUBSIDIARITÉ

Au nom de la grâce qui m'a été donnée, je le dis à tous et à chacun : ne vous surestimez pas plus qu'il ne faut vous estimer, mais gardez de vous une sage estime, chacun selon le degré de foi que Dieu lui a départi. Car, de même que notre corps en son unité possède plus d'un membre et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi nous, à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. (Rm 12,3-5)

Suivant en cela les indications de nos Constitutions (en particulier C82 et C87), le chapitre a voulu se donner une **perspective englobante** par rapport à la question de la subsidiarité, plutôt que de porter une attention exclusive à l'exercice du droit ou du devoir de suppléance (C87) dans telle ou telle circonstance.

1. Il a donc voulu tenir compte des **trois instances concernées**, c'est-à-dire :
 - si on considère les communautés de personnes, la **communauté locale**, la **province** et la **congrégation**,
 - ou :
 - si on considère les autorités responsables de ces communautés, le **supérieur local**, le **supérieur provincial** et le **supérieur général** (incluant cela va sans dire leurs adjoints et conseillers).
2. Entre ces trois instances, le chapitre considère qu'il faut favoriser **un maximum de communication et de circulation d'information**, aussi bien de bas en haut, de haut en bas ou horizontalement.
3. Cette circulation d'information dans toutes les directions inclut une dimension de recherche en commun de ce qu'il convient de faire, c'est-à-dire une préoccupation de **prendre avis**, de **consulter**, avant de décider ou d'agir dans les domaines qui sont du ressort de chacun.

4. Dans sa lecture des textes de saint Paul qui lui étaient proposés, le chapitre a compris que la fin à poursuivre en tout cela était la **recherche de l'unité** (qui n'est pas l'uniformité) **et de la communion** (qui n'est pas la fusion).
5. Il en est découlé une insistance sur un certain nombre d'**attitudes fondamentales** considérées comme essentielles :
 - le respect des personnes, la confiance mutuelle, la sollicitude fraternelle et pastorale, une attention particulière aux « frères de la base »,
 - le respect de la complémentarité et la préoccupation du soutien mutuel,
 - le respect des différences, différences des personnes, différences des cultures, des mentalités, des sensibilités d'une région à l'autre de l'Institut, différences des contextes, des besoins et des ressources, ainsi que la capacité de s'adapter à ces différences.
6. En conséquence de tout cela, il a identifié des **actions** précises qui seraient ou pourraient être à poser :
 - clarifier les **zones grises** qui subsistent à ses yeux dans le domaine de la subsidiarité, qu'il s'agisse du devoir de « suppléance en cas de besoin ou de déficience » (C 87) et des conditions d'exercice de ce devoir ou encore de problèmes précis sur lesquels il semble y avoir présentement malentendu à divers niveaux (e.g. définition de ce qu'est une « œuvre importante », juridictions qui semblent se chevaucher dans les territoires de mission, contenu pas encore précisé du volet « engagement paroissial » dans le Projet JDLM 2000),
 - **faire valider le Projet JDLM 2000** par l'instance supérieure, les avis de cette dernière n'ayant toujours pas encore été sollicités,
 - former un **comité** qui étudierait l'ensemble des dimensions du principe de subsidiarité et de sa mise en pratique et qui ferait rapport au conseil de province après avoir associé l'ensemble des frères à sa recherche.

2. LE SACERDOCE

« Ce n'est pas en me disant : Seigneur, Seigneur, qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton Nom que nous avons prophétisé ? en ton Nom que nous avons chassé les démons ? en ton Nom que nous avons fait bien des miracles ? Alors je leur dirai en face : Jamais je ne vous ai connus ; écartez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » (Mt 7,21-23)

Le chapitre a pu prendre pleinement conscience que beaucoup de frères se sentent concernés par la question du sacerdoce au niveau de valeurs auxquelles ils sont vivement attachés pour notre province. Il n'a cherché pour sa part à porter aucun jugement de valeur sur cet état de fait mais il peut constater que cela va constituer un défi considérable pour nous d'arriver à nous positionner avec sérénité sur cette question en consentant à nous placer inconditionnellement dans la perspective de ce que Dieu attend dorénavant de notre province dans ce domaine.

Le chapitre s'est essentiellement arrêté à deux questions :

1. La nécessité pour notre province de procéder à un réexamen critique de la position qui est celle de la région canadienne depuis 1982 quant au besoin d'ordonner un certain nombre de ses membres ;
2. La situation de nos frères actuellement ordonnés dans le cadre de l'indult présentement en vigueur.

1. LE RÉEXAMEN DE NOTRE POSITION QUANT À L'ORDINATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE MEMBRES

À deux reprises, en 1982 et en 1994, le chapitre général n'a pas accepté de se prévaloir de *Perfectæ Caritatis* §10b permettant l'ordination sacerdotale dans une congrégation laï-

Le chapitre provincial 2003 — Seconde session

cale d'un certain nombre de frères pour les besoins de ses maisons. Les autorités de la congrégation, après un vote favorable du chapitre général de 1982, ont obtenu du Saint-Siège un indult autorisant pendant douze ans l'ordination de frères *ad experimentum* pour des besoins urgents des maisons. Après un vote favorable à cet effet du chapitre général de 1994, elles ont obtenu le renouvellement du même indult *ad experimentum* pour une nouvelle période de douze ans, mais uniquement pour les maisons des provinces du Canada et des États-Unis.

Cet indult vient à échéance au chapitre de 2006 et la province JDLM va donc devoir se positionner par rapport à l'avenir.

Pour cela, il va nous falloir procéder à l'**évaluation sous tous ses aspects d'une expérience qui dure depuis bientôt vingt-quatre ans** et en tirer nos conclusions. De plus, il nous faudra tenir compte de **notre évolution et de celle de notre milieu** au cours de cette période et de la façon dont cette évolution peut nous conduire à réévaluer nos priorités.

En cela, il s'agit d'abord de nous former une opinion aussi éclairée que possible pour notre propre gouverne et en second lieu d'arriver au prochain chapitre général avec des propositions solidement étayées.

Pour que pareille étude puisse être à la fois éclairante pour nous et crédible pour le chapitre général, nous devons être prêts à mettre **toutes** les hypothèses sur la table, **sans préjuger en aucune façon des conclusions** qui pourraient s'en dégager, sans même exclure que la conclusion à laquelle nous pourrions aboutir est celle qui, *a priori*, nous apparaît peut-être actuellement comme la moins désirable, à savoir que, toutes choses bien pesées, il ne nous apparaît pas opportun de continuer à solliciter l'ordination de nouveaux membres. Et les autres hypothèses envisageables ne se limitent pas à une nouvelle reconduction de l'indult actuel, bonifié ou pas.

Des ateliers ont identifié **un certain nombre de points sur lesquels pourrait porter une telle étude** :

1. évaluer les possibilités offertes par l'indult actuellement en vigueur et les contraintes qu'il impose,
2. identifier et reconnaître quelles ont été nos propres erreurs dans la mise en application de cet indult,
3. nous interroger sur ce que doit être le statut parmi nous d'un frère ordonné au ministère sacerdotal,
4. étudier ce que sont actuellement dans leur ensemble les besoins pastoraux des frères et ceux de leurs œuvres, lesquels, s'agissant des frères, ne se limitent pas à l'eucharistie quotidienne (C43, D84), ni, s'agissant des œuvres, à la sacramentalisation des jeunes ni, dans l'un et l'autre cas, à des besoins requérant les services d'un ministre ordonné,
5. étudier les besoins de la pastorale jeunesse que nous sommes appelés à combler en vertu de notre mission FIC,
6. évaluer l'état de nos propres ressources et où nous devrions les investir en priorité,
7. évaluer les ressources qui nous sont accessibles à l'extérieur pour nos propres besoins pastoraux et sacramentels et pour ceux de nos œuvres,
8. nous situer avec beaucoup d'ouverture dans un contexte de besoins d'Église,
9. clarifier ce qu'on peut considérer désormais comme une œuvre FIC : comment par exemple un frère ordonné aurait-il à s'insérer dans une œuvre en milieu paroissial reconnue comme une œuvre FIC, sachant que nous constituons une congrégation laïcale ?

Le chapitre provincial 2003 — Seconde session

2. LA SITUATION DE NOS FRÈRES ACTUELLEMENT ORDONNÉS DANS LE CADRE DE L'INDULT PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR

Outre celle déjà identifiée au point 3. ci-dessus, deux préoccupations sont ressorties concernant ce deuxième point :

1. La première concerne **l'écoute et le support que reçoivent** – ou ne reçoivent pas – actuellement nos frères ordonnés, que ce soit de la part du Frère Supérieur général, « exécutant de l'indult » ou de la part de leurs confrères ;
- 2 La seconde concerne **l'interprétation de l'indult actuellement en vigueur**. Il semble en effet que, nous basant sur les avis écrits de deux canonistes reconnus consultés par des confrères indépendamment l'un de l'autre, nous pourrions nous permettre de faire des représentations auprès de l'« exécutant de l'indult » à l'effet qu'il n'est pas tenu d'en faire une interprétation aussi restrictive et contraignante pour nos frères actuellement ordonnés que celle qui pourrait lui être apparue au premier abord comme son devoir de faire appliquer.

On a aussi noté que l'évaluation que la province aurait à faire de ce que nous avons vécu jusqu'à maintenant dans le cadre de l'indult actuel ne vise pas seulement à définir nos positions en vue du chapitre général de 2006 mais qu'elle peut nous aider à nous orienter à plus court terme en ce qui concerne en particulier la situation de nos frères ordonnés.



Annexes

- 1. Document présenté au chapitre**
La subsidiarité et le sacerdoce





LA SUBSIDIARITÉ ET LE SACERDOCE

1. DÉMARCHE DE LA JOURNÉE

Cette quatrième journée du chapitre 2003 vise à ce que notre assemblée se situe face à la question de la subsidiarité et à celle du sacerdoce dans notre province.

On peut sans doute se dispenser de reprendre le partage d'informations et d'opinions auquel notre rencontre du 15 novembre dernier a donné lieu. Voilà pourquoi, tout en adoptant pour nos échanges d'aujourd'hui la démarche qui nous est apparue tellement fructueuse lors de notre session du mois d'août, nous croyons que, compte tenu notamment de nos contraintes d'horaire, nous pouvons commencer directement par une **mise en perspective** des deux thèmes à l'ordre du jour et des échanges auxquels ils ont déjà donné lieu.

Cette mise en perspective et les questions qui y font suite amorceront un **brainstorming en plénière**. Suite à cela, après avoir consacré temps à la réflexion et à la prière personnelles, nos six **ateliers** seront invités à confronter leurs préoccupations à la **Parole de Dieu**, en vue, au retour en plénière, de proposer à l'assemblée des **orientations** qui permettront à cette dernière de préciser ses positions.

J'ajouterais que les contraintes de temps vont nous obliger à bien respecter l'horaire tracé pour la journée.

2. MISE EN PERSPECTIVE

LA SUBSIDIARITÉ

Dans nos Constitutions, on traite de la question de la subsidiarité à propos de l'exercice de l'autorité (chap. 10). Après avoir posé en principe que « les communautés, les Provinces, les Régions et la Congrégation tout entière visent, sous l'autorité de leurs Supérieurs respectifs, à former un seul corps animé d'un même esprit et d'un même cœur » (§ 82) et que le Chapitre général, représentant tous les Frères, « constitue l'autorité suprême collégiale dans la Congrégation » (§ 83), nos constitutions énoncent qu'« à tous les niveaux, on respecte le principe de subsidiarité selon lequel les personnes responsables prennent les déterminations qui sont de leur ressort, la suppléance ne devant jouer qu'en cas de besoin ou de déficience » (§ 87).

Le chapitre provincial 2003 — Seconde session

Dans cette perspective, ce qui vient en premier, ce n'est pas l'exercice du droit et du devoir de suppléance dans certaines circonstances, mais plutôt un **aspect positif** : à chaque niveau, à commencer par la communauté locale, les personnes en autorité doivent pleinement assumer et exercer leurs responsabilités, la finalité poursuivie étant que tous les frères en arrivent à former une communauté qui cherche ensemble ce que le Seigneur attend d'elle et comment s'exprime sa volonté.

Peut-être donc aurions-nous besoin de faire la lumière tout autant sur nos attitudes que sur telle ou telle situation conflictuelle.

LE SACERDOCE

Le service sacerdotal assuré par nos confrères ordonnés se vit dans le cadre d'un indult dont nous connaissons la teneur et les limites. Ce service se limite aux besoins urgents de nos maisons, c'est-à-dire nos communautés locales et les œuvres dont elles peuvent avoir la responsabilité.

Notre réflexion pourrait certes aujourd'hui se limiter à la gestion actuelle de l'indult et à la façon dont nous voulons vivre dans ce cadre ou espérer pouvoir l'aménager. Mais ici encore – et c'est ce que le conseil provincial a souhaité lors de la préparation de cette journée – sans chercher à nous évader des réalités qui nous confrontent, nous aurions peut-être avantage à nous donner une vision à plus long terme, c'est-à-dire de prendre comme horizon le chapitre général 2006, en même temps qu'à faire porter nos réflexions sur l'ensemble des besoins pastoraux de la province et sur les façons qui nous apparaissent les mieux adaptées pour y faire face, compte tenu de nos effectifs et de nos priorités. Cela pourrait constituer une perspective appropriée pour évaluer la place du ministère sacerdotal dans le cadre de nos besoins, de notre réalité, de notre mission, pour aujourd'hui et pour les années à venir.

3. QUELQUES QUESTIONS POUR FAVORISER UN ÉCHANGE

Pour aborder chacun des deux thèmes, nous pourrions nous arrêter aux mêmes questions :

1. Dans quelle(s) perspective(s) souhaitons-nous aborder
 - la question de la subsidiarité ?
 - la question du sacerdoce ?

2. Dans notre façon de formuler la problématique :
 - du principe de subsidiarité,
 - de la présence de frères ordonnés dans nos rangs,se pourrait-il qu'il y ait des éléments importants que nous avons omis de considérer ?

4. ÉCLAIRAGE DE LA PAROLE DE DIEU

LA SUBSIDIARITÉ

Rm 12, 2-10

Ne vous modelez pas sur le monde présent, mais que le renouvellement de votre jugement vous transforme et vous fasse discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait.

Au nom de la grâce qui m'a été donnée, je le dis à tous et à chacun : ne vous surestimez pas plus qu'il ne faut vous estimer, mais gardez de vous une sage estime, chacun selon le degré de foi que Dieu lui a départi. Car, de même que notre corps en son unité possède plus d'un membre et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi nous, à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres. Mais, pourvus de dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, si c'est le don de prophétie, exerçons-le en proportion de notre foi ; si c'est le service, en servant ; l'enseignement, en enseignant ; l'exhortation, en exhortant. Que celui qui donne le fasse sans calcul ; celui qui préside, avec diligence ; celui qui exerce la miséricorde, en rayonnant de joie.

Que votre charité soit sans feinte, détestant le mal, solidement attachés au bien ; que l'amour fraternel vous lie d'affection entre vous, chacun regardant les autres comme plus méritants [...].

Eph 4, 1-7.11-13

Je vous exhorte donc, moi le prisonnier dans le Seigneur, à mener une vie digne de l'appel que vous avez reçu : en toute humilité, douceur et patience, supportez-vous les uns les autres avec charité ; appliquez-vous à conserver l'unité de l'Esprit par ce lien qu'est la paix. Il n'y a qu'un Corps et qu'un Esprit, comme il n'y a qu'une espérance

Le chapitre provincial 2003 — Seconde session

au terme de l'appel que vous avez reçu ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tout et en tous. Cependant chacun de nous a reçu sa part de la faveur divine selon que le Christ a mesuré ses dons.
[...]

C'est lui encore qui « a donné » aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ.

LE SACERDOCE

Mt 7, 21-25

« Ce n'est pas en me disant : Seigneur, Seigneur, qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé ? en ton nom que nous avons chassé les démons ? en ton nom que nous avons fait bien des miracles ? Alors je leur dirai en face : Jamais je ne vous ai connus ; écartez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité.

« Ainsi, quiconque écoute ces paroles que je viens de dire et les met en pratique, peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison, et elle n'a pas croulé : c'est qu'elle avait été fondée sur le roc. »

Jn 13, 3-5.12-17

Sachant que le Père lui avait tout remis entre les mains et qu'il était venu de Dieu et qu'il s'en allait vers Dieu, il se lève de table, dépose ses vêtements, et prenant un linge, il s'en ceignit. Puis il met de l'eau dans un bassin et il commença à laver les pieds des disciples et à les essuyer avec le linge dont il était ceint.
[...]

Annexes — 1. Document présenté au chapitre

Quand il leur eut lavé les pieds, qu'il eut repris ses vêtements et se fut remis à table, il leur dit : « Comprenez-vous ce que je vous ai fait ? Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi comme moi j'ai fait pour vous. En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'envoyé plus grand que celui qui l'a envoyé. Sachant cela, heureux êtes-vous, si vous le faites. »

1 Co 12, 4-7.12

Il y a, certes, diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun.
[...]

De même, en effet, que le corps est un, tout en ayant plusieurs membres, et que tous les membres du corps, en dépit de leur pluralité, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ.





Annexes

2. Orientations dégagées dans les ateliers

Remarque préliminaire

La subsidiarité

Le sacerdoce





REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Cette section reproduit les synthèses écrites remises par les ateliers à la fin de chacune des deux séances. Il faut noter que ces synthèses étaient destinées à être présentées verbalement par le rapporteur de chaque atelier et à être complétées par des interventions d'autres membres de l'atelier et des commentaires de l'ensemble des participants, d'où leur caractère souvent schématique.

LA SUBSIDIARITÉ

Atelier 1

Qu'un comité établisse (d'ici 6 mois) un processus à suivre (Directoire ou autre) pour respecter la communion et la communication entre les différents niveaux d'autorité.
Que le Conseil provincial voie à faire valider le Projet JDLM 2000.

Atelier 2

Qu'à tous les niveaux, on cherche à réaliser la communion et qu'on tire le maximum de la complémentarité des divers niveaux d'autorité.

Atelier 3

« Appliquez-vous à conserver l'unité de l'Esprit par le lien qu'est la paix. »

Faire preuve de sollicitude fraternelle et pastorale.

Travailler sur les attitudes :

- de communication,
- de confiance,
- de communion.

Faire confiance aux gens de la base.

« Que le renouvellement de votre jugement vous transforme et vous fasse discerner la volonté de Dieu. »

Reconnaître :

- nos différences,
- nos difficultés,
- nos besoins particuliers.

Le chapitre provincial 2003 — Seconde session

Favoriser l'inculturation.
Savoir s'adapter aux besoins.
Savoir tenir compte des ressources.
Éliminer les zones grises concernant la définition et l'application de la subsidiarité (préparer des textes en ce sens).
Préciser pour nous et pour toute la Communauté le volet d'implication en paroisse.
Que le Chapitre provincial mandate le Conseil d'établir un comité pour impliquer les frères dans l'étude en profondeur de ce qui a trait à la subsidiarité.

Atelier 4

Consultation et communication à tous les niveaux dans le but de développer un lien de confiance (S.G., Provinces, vice-Provinces, Frères, etc.)
Faire participer les Frères à la réflexion et à une prise de position sur ces sujets (subsidiarité et sacerdoce).
Avoir toujours dans la mire le respect des personnes, qui passe avant l'horaire et les structures.
Définir et clarifier les zones grises.

Atelier 5

Rechercher l'unité (pas l'uniformité).
Maximum de circulation d'information et de soutien mutuel (communauté locale – Province – Conseil général).
But : « Ce qui est bon, ce qui plaît à Dieu, etc. »
Clarifier les zones grises.

Atelier 6

Équilibre :
↑↓
« pas plus, mais sage estime »
Clarification :
– la nature
– des règles d'application

LE SACERDOCE

Atelier 1

Évaluation objective et pastorale de nos besoins et de nos œuvres, pour justifier, ou non, la reconduction de l'indult.
Si oui, voir quelles souplesses suggérer à l'interprétation de l'indult.

Atelier 2

Évaluer les besoins pastoraux de la Province, incluant les besoins ministériels, en vue du Chapitre de 2006. (Donner des mandats).
Clarifier le statut de nos frères ordonnés, dans le cadre de l'indult (donner des mandats).

Atelier 3

Pour le vécu présent et en vue du Chapitre 2006 –

Étudier profondément :

La question des besoins spirituels des frères et de leurs œuvres : Que sont ces besoins? Comment y répondre?

La question de l'indult : sa portée, ce qu'il permet ou peut permettre, ce qu'il ne permet pas.

La question de l'implication des frères et des frères prêtres dans une « œuvre FIC » liée à la paroisse (Projet JDLM 2000).

Établir une véritable collaboration (contacts fréquents et dynamiques) entre les frères prêtres et l'exécutant de l'indult (S.G.).

Atelier 4

Poursuivre en profondeur l'étude du dossier du sacerdoce.

Aborder le sacerdoce :

- dans un esprit d'ouverture,
- dans le contexte des besoins de la communauté et de l'Église.

Une demande au prochain Chapitre général de supprimer certains irritants qui sont dans l'indult.

Atelier 5

Nos frères actuellement ordonnés et l'interprétation de l'indult dans la Congrégation.

Après X années, procéder à :

- une évaluation objective, en ayant le courage de reconnaître nos erreurs,
- une étude de besoins : vie spirituelle des frères, pastorale-jeunesse...
- une évaluation des ressources : les nôtres, celles qui sont disponibles à l'extérieur...
- sans préjuger des conclusions.

Atelier 6

Lieu pour entendre nos frères ordonnés.

Besoin de clarifier ce que sont les œuvres.

Se « battre » jusqu'au bout... ou mettre l'énergie ailleurs ?

Des personnes liées...

Choix de Province : ouverture à l'apostolat sacerdotal (après le service).



